

LES SOCIÉTÉS DE PENSÉE A MORLAIX A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

Par un singulier hasard, la publication, en seconde édition de l'œuvre maîtresse d'Augustin Cochin, *les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* a été précédée de bien peu par la communication aux lecteurs habitués de la Bibliothèque nationale, des archives récemment inventoriées de la Franc-Maçonnerie. Ces fonds, récupérés à la suite des événements de 1939-1945, n'avaient jamais été exploités si ce n'est de façon fragmentaire et selon le degré plus ou moins grand de libéralité des dignitaires de l'Ordre. Aussi, dès que fut connue la nouvelle de leur mise en consultation, bon nombre de chercheurs saisirent sur-le-champ l'occasion de confronter à la réalité vivante des textes les opinions émises à ce jour sur les sociétés de pensée en général et les loges maçonniques en particulier. Mais, en ce qui nous concerne personnellement du moins, engagé dans un autre cycle de recherches que nous aurons tout juste le temps de mener à bonne fin, force nous était de limiter notre propos dans l'espace et dans le temps. Nous nous sommes donc borné à étudier le comportement des idéologues de la Révolution dans une ville où nous connaissions assez bien le tempérament des diverses couches sociales entre l'avènement de Louis XVI et la chute de la Royauté. A Morlaix, en effet, comme dans les principales villes de Bretagne, loges et sociétés de lecture ne furent fondées — ou reconstituées — que dans le dernier quart du XVIII^e siècle.

Augustin Cochin s'est longuement attaché à démontrer

l'importance du travail clandestin et anonyme effectué par les unes et les autres, en Bretagne, à la veille de la Révolution. Notre intention n'est certes point de discuter, à la seule lumière des quelques documents dont nous avons pris connaissance, les points de vue émis par notre devancier ni de chercher à ébranler l'autorité d'un ouvrage dont les conclusions demeurent, croyons-nous, valables dans l'ensemble. Il nous a paru cependant que sur divers points, et pour ce qui est de Morlaix, les jugements de notre auteur demanderaient à être révisés.

Chacun sait que Cochin distinguait trois types de sociétés de pensée : les chambres de lecture ou sociétés littéraires, les académies et les loges. Des chambres de lecture furent établies entre 1760 et 1789 dans la plupart des cités bretonnes de quelque importance : Nantes (1759), Rennes (1774), Morlaix (1778), Quimper, Saint-Malo et Dinan (1781), Landerneau et Lesneven (1784), Saint-Brieuc (1788), Lorient, Port-Louis, Machecoul et Saint-Pol de Léon. Les sociétés académiques étaient, à la même époque, représentées dans notre province par deux groupes sociaux, « l'un sérieux, célèbre, patenté du Roi, longtemps cité en modèle : la Société d'agriculture fondée en 1757 et doyenne de ses pareilles en France ; l'autre, sans patente, équivoque, ridicule, puissante d'ailleurs » la Société patriotique, fondée entre 1770 et 1780 par Georgelin, sénéchal de Corlay, sous le patronage du marquis de Sérent, gouverneur de Rhuys. Quant aux loges, la Bretagne en a compté trente-neuf, dont sept militaires, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; elles étaient presque toutes unies à la fois au Grand Orient de France et à la Parfaite Union de Rennes. On en trouvait à Rennes (quatre), Fougères, Saint-Malo (deux), Saint-Servan, Dinan (trois), Moncontour, Saint-Brieuc, Châtelaudren, Guingamp, Morlaix (quatre), Brest (cinq), Quimper, Lorient, Port-Louis, Pontivy, Ploërmel, Le Croisic, Nantes (neuf). Toutes les classes de la société, sans exception aucune, s'y trouvaient représentées, mais surtout la noblesse, la haute bourgeoisie (magistrats et officiers d'administration) et le monde du commerce (1).

(1) Tel n'est pas l'avis de Cochin : « Si l'on excepte les petits commerçants, les artisans, les ouvriers des villes et des campagnes, toutes les classes de la Société sont représentées. *Op. cit.*, I, p. 37, note 1.

A la différence des sociétés de lecture où l'on ne faisait que lire les bons auteurs, c'est-à-dire ceux sélectionnés avec précaution, les sociétés académiques publiaient des travaux sur des thèmes politiques. Les sociétés patriotiques, autrement dit les loges, avaient, elles, pour mission d'agir sur le monde extérieur, de créer ou de provoquer des mouvements d'opinion ; mais aussi de préparer les hommes — leurs hommes — aux emplois publics et d'entretenir une censure utile sur ceux qui les exerçaient.

LA CHAMBRE DE LITTÉRATURE ET DE POLITIQUE DE MORLAIX (2)

En 1772, les Etats de Bretagne tinrent leur session à Morlaix, en l'église des Jacobins (3). A cette occasion, des dissentiments assez vifs éclatèrent entre les gentilshommes et la bourgeoisie. « Cela devait être, conclut F. Gouin, car il y avait longtemps... qu'on y avait perdu l'habitude de leurs formes exclusives, qu'on ne les avait senties de si près. Les bourgeois ne purent s'empêcher de sourire, quand ils virent tous ces gentilshommes de la contrée, qui souvent ne possédaient pour tout bien que la cape et l'épée de leurs aïeux, réclamer et obtenir l'entrée aux Etats, par cela seul qu'ils étaient nobles ; mais ils se fâchèrent lorsqu'on repoussa leurs femmes de ces fêtes dont la communauté faisait les frais et les honneurs, et il y eut, de part et d'autre, de l'aigreur et de petites haines. Ce dissentiment rompit le lien d'égalité apparente qui avait pendant longtemps réuni pour le plaisir la noblesse et la grosse bourgeoisie, et ce fut sans doute pour mettre un terme à cet état de froideur qu'en 1778, les hommes notables des trois ordres se rapprochèrent et fondèrent dans les appartements de la duchesse de Fitz-James, à l'hôtel de ville, cette chambre littéraire et politique que Louis XVI institua

(2) Elle ne prit le nom de *Chambre littéraire* qu'à sa réorganisation, en nivôse an V.

(3) « On les avait convoqués à Morlaix avec l'espoir que la turbulente noblesse des évêchés de Haute-Bretagne, trop souvent soumise à la tutelle des grandes familles parlementaires, n'y pourrait venir en nombre. » A. RÉBILLON, *Les Etats de Bretagne de 1661 à 1789*, p. 374.

l'année suivante par lettres patentes spéciales » (4). En réalité, ce ne fut pas « pour le plaisir » que se constitua cette société. Depuis quelque temps déjà, dans certains esprits morlaisiens, remarquables par leur libéralisme et la profondeur de leur culture, avait germé l'idée de créer un terrain neutre où tout le monde pourrait se rencontrer sans déchoir. Ils décidèrent donc de mettre dans un local à la disposition de lecteurs éclairés un ensemble de journaux et de publications ainsi qu'une bibliothèque formée d'ouvrages choisis. Sous le patronage de Macé de Richebourg, négociant et maire, représentant le tiers-état ; du marquis de Coëtlosquet, châtelain du Porzmeur ; de l'abbé de Penanprat, archidiacre et grand vicaire, ainsi que des recteurs des trois paroisses, une assemblée constitutive se tint le 3 décembre 1778, à dix heures, dans la grande salle de l'hôtel de ville : 88 membres s'inscrivirent aussitôt et procédèrent à l'élection d'un bureau. La Société prit le nom de Chambre de littérature et de politique et la municipalité lui accorda pour ses réunions deux salles dans la maison commune. Noyauté par les loges (5), elle devint rapidement un centre de libre discussion mais aussi un organisme de propagande des idées nouvelles de progrès social. Le nombre de ses membres ne cessa de croître jusqu'en 1789. Lorsqu'il fallut alors passer de l'argumentation à l'action, la Chambre de littérature et de politique céda peu à peu le pas à des groupements de méthode directe : les clubs ; ceux des Amis de la Constitution et du Comité des Douze. L'on déserta bientôt sa bibliothèque ; et le 18 avril 1792 la municipalité lui retira l'usage des locaux qu'elle occupait depuis sa fondation, l'accusant « d'entretenir la désunion entre les citoyens, en perpétuant des distinctions qui peuvent porter ombrage au peuple ». Les quelques fidèles qui lui demeuraient émigrèrent alors au deuxième étage d'une maison sous les Lances et s'y tinrent jusqu'en nivôse an V.

(4) OGÉE, *Dictionnaire de Bretagne*, éd. 1853, t. II, p. 73

(5) Des 12 commissaires chargés de veiller au respect des règlements, nous extrairons les personnalités suivantes : Abbé Expilly, recteur de Saint-Martin, futur évêque constitutionnel ; vicomte du Dresnay, membre de la loge la Noble Amitié, puis de l'Ecole des Mœurs ; Onfroy de la Pannière, bailli de la cour royale, de l'Ecole des Mœurs ; Bouestard de la Touche, médecin, de la Noble Amitié, puis de l'Ecole des Mœurs.

LES LOGES MAÇONNIQUES

La Noble Amitié (6)

La plus ancienne des loges morlaisiennes se révèle être celle de la Noble Amitié, la bien nommée, puisqu'elle ne fut presque exclusivement composée que de gentilshommes (7). Elle avait été établie en 1746, par l'Heureuse Rencontre de Brest mais ne manifesta son activité que de façon sporadique pour entrer en sommeil jusqu'en 1775, époque où elle réclama et obtint des constitutions, le 25 mai, date de la requête. Elle redevint ainsi la Loge Saint-Jean, régulièrement constituée à l'Orient de Morlaix sous le titre distinctif de la Noble Amitié. Dès le 23 avril précédent et conformément aux ordres émanés du Grand Orient, la loge l'Heureuse Rencontre, de Brest, avait nommé les frères chevalier du Dézerseul, du Drenec et Godelet, respectivement officier du Génie, officier de marine et entreposeur des Fermes du Roi, députés pour procéder à l'installation de la Noble Amitié, recevoir l'obligation des membres qui la composaient et « dresser la planche à tracer de toutes les opérations qui seront faites relativement à la dite installation conformément aux instructions particulières leur remises » ; ce qui fut fait le 8 juin suivant. Elle ne comptait alors que onze membres, en majorité des officiers militaires ou civils savoir :

Frères maçons Alexandre-Marie de Guernisac, ex-officier au régiment de Bourbon, reçu à Grenoble ;

(6) Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits, fonds F. M. Morlaix, I (1775-1788), 13 tableaux et 52 pièces ; II (1776-1792) 18 tableaux et 52 pièces.

(7) « On ne peut pas dire que les nobles bretons aient beaucoup donné dans la philosophie. On en trouve peu, d'abord dans les sociétés de pensée. Et pourtant, la noblesse bretonne fut certainement la première, avec les avocats de Grenoble, à entamer l'ancien ordre qu'elle fut aussi la dernière à défendre. C'est que, par la force des choses, dans la petite République des Etats, elle avait fait l'apprentissage de la démocratie, de ses méthodes et de ses mœurs. » A. COCHIN, *op. cit.*, I, p. 41-42. Nous avons cependant relevé plus de soixante noms de gentilshommes dans les tableaux des trois loges de Morlaix !

Pierre de Kerret, officier au régiment du Roi, reçu au régiment du Roi ;

Nicolas-Thérèse de Tromelin, ex-officier au régiment de Dauphin-Cavalerie, reçu au régiment de Dauphin ;

Jean-Jacques Bouestard de la Touche, médecin, reçu à Angers ;

César de Lansalut, colonel de Dragons, reçu à Strasbourg ;

Clair-François du Buisson de Vieux-Châtel, procureur du Roi à l'Amirauté, reçu à Morlaix ;

Jean-François de Kerever, ex-officier au régiment de Provence, id.

Claude de Kericuff, officier garde-côte, id.

Pierre de Kerdrel, lieutenant des maréchaux de France, demeurant à sa terre, près Brest, id.

Frères servants : Jean Pascault, jardinier et cuisinier, reçu à Morlaix ;

Yves Le Corre, cordonnier et chasseur, id.

Les effectifs de la N. A. allaient rapidement s'accroître pour grouper, au bout de quelques mois, toutes les principales têtes pensantes, toutes — ou presque toutes — les personnalités marquantes de la région. Et celles-ci ne se contentaient point de discuter littérature, philosophie ou politique — ce qui était tout un — mais, poursuivant des buts charitables, elles soulageaient directement les plus malheureux de leurs citoyens. La bonne harmonie ne dura, hélas ! qu'un temps très court entre nos Frères. Un an à peine ! Et pourtant, le 17 juin 1776, leur député au Grand Orient, de Villiers de la Berge, conseiller au Parlement de Paris, écrivait d'eux : « Ce sont pour la plupart les premiers citoyens et les plus considérés de la ville de Morlaix dans laquelle il subsiste encore beaucoup de préjugés contre la maçonnerie. L'estime universelle dont jouissent chacun en particulier les Frères, le bien qu'ils font en employant le produit de leurs quettes à dotter et à marier des filles honnêtes et pauvres commencent à inspirer aux profanes du respect pour leur société... » Huit jours plus tard, la loge s'assemblait « sous les auspices du Grand Architecte de l'Univers, le V. : F. : de Tromelin éclairant l'O. : et les T. : Ch. : FF. : de Guernisac et Duplessix-Pégasse, l'Occident ». On ouvrait la loge d'apprentis

pour procéder aux travaux de la Saint-Jean et à l'élection des officiers, en présence des Frères de la Touche, orateur ; Vieux-Châtel, secrétaire ; Kerbellec-David, trésorier ; Xavier Jasmès, contrôleur ; Michon, Kericuff, Varrin, Walker, Jollivet, Kergaradec, Gaspard, James, Descombes, Gratien, du Bourouguel et de la Santière, ainsi que des Frères visiteurs de la loge l'Etoile des Maçons, de Guingamp : du Meudic, vénérable ; Pion, orateur ; Kergré, secrétaire et Magué. Il fut d'abord procédé à la désignation des officiers pour l'année à venir, celle-ci s'étendant d'une Saint-Jean à l'autre. Furent élus : Duplessis-Pégasse, vénérable ; Guernisac, premier surveillant ; Vieux-Châtel, deuxième surveillant ; de la Touche, orateur ; Lannux-Descombes, secrétaire ; Kerbellec-David, trésorier ; Jollivet, premier expert ; Kericuff, deuxième expert ; Xavier Jasmès, « Terrible » (ou « couvreur », vigilant, guetteur) ; G. Jasmès, garde des sceaux et archives et contrôleur ; Walker, maître des cérémonies et ambassadeur. Puis on fit à l'un des visiteurs l'honneur de recevoir un profane en qualité d'apprenti maçon : Joseph du Dresnay, 24 ans, cheveu-léger de la garde du Roi, originaire de Nantes, « de la religion catholique, apostolique et romaine ». Louis-Théodore Gratien, lieutenant général de l'Amirauté, était, lui, reçu maître. L'assemblée, délibérant ensuite sur l'utilisation de la caisse des Pauvres, décidait à l'unanimité d'employer les fonds disponibles à procurer la liberté à quelques malheureux. Une commission de cinq Frères fut désignée pour aller visiter les prisons de la ville et relever les cas les plus pitoyables. A son retour, elle signala celui d'un pauvre sabotier, père de six enfants, détenu depuis plus de trois ans pour une dette de 240 livres qu'il ne pouvait acquitter ; la somme (8) fut immédiatement adressée à son créancier et, sur le vu de la quittance présentée au procureur du Roi, les portes de la prison s'ouvrirent au détenu, lequel reçut en outre 29 livres 3 sols 9 deniers, produit de la quête du jour. Enfin l'assemblée fut levée après que le sieur de Tromelin, ex-vénérable, eut sollicité et obtenu aux applaudissements de l'assistance, un certificat de premier fondateur de la loge.

Mais il était dans la ville close, des francs-tireurs ou

(8) Environ 150.000 francs de notre monnaie.

des ambitieux qui cherchaient à établir sous le titre de la Fidèle-Union, une seconde loge populaire dont ils seraient les maîtres, en tous les sens du mot. Parmi eux, on notait le bailli de la juridiction royale, Onfroy de la Reinière (ou Peinière) et le procureur du Roi, Rinquin de Kermeur, que manœuvraient des gens de réputation douteuse. De Tro-melin fils, Bouestard de la Touche et de Vieux-Châtel décidèrent de s'opposer aux constitutions qu'ils réclamaient et justifièrent ainsi leur attitude : 1°, quant au local, « Morlaix n'étant pas dans la classe des grandes villes mais au contraire tout au plus dans celles du troisième ordre, deux Orientés ne pourraient que se nuire mutuellement, vérité démontrée par la chute du temple précédemment établi en 1746 et pour la réédification duquel les plus grandes difficultés ont été éprouvées ». 2°, quant à la qualité civile des membres composant la prétendue loge, celle-ci laisse plus qu'à désirer ; 3°, enfin l'irrégularité des travaux auxquels elle se livre se trouve prouvée par la liste de ceux que ces prétendus Frères ont initiés. Ces mêmes opposants, deux ans plus tard, auront totalement modifié leur point de vue ; mais n'anticipons point.

L'année 1776 allait s'achever en effet, pour la N. A. sur un incident tragi-comique. Deux membres de la loge, les Frères Ratilsen et Xombal (9), chasseurs enragés, avaient effectué une sortie ensemble dans les bois mais étaient rentrés bredouilles. « On aura plus de chance demain », conclut l'optimiste Ratilsen. Surquoi Xombal répliqua qu'il avait d'autres projets en tête et se récusa ; de plus, lorsque deux des piqueurs qui les avaient accompagnés vinrent réclamer leur salaire de la journée, il leur déclara qu'ils ne les payeraient que s'ils consentaient à le suivre le lendemain car il les avait embauchés pour chasser en plaine. Le jour suivant, nos Frères s'en furent donc giboyer séparément. Le hasard, qui fait parfois très mal les choses, les ramena le soir au même village. Ils s'y désaltérèrent avec leurs gens et leurs amis dans des auberges distinctes. Puis Ratilsen et sa suite qui n'avaient pu chasser au bois que grâce à la permission du receveur du prince de Rohan, décidèrent, en témoignage de gratitude, de donner une séré-

(9) Peut-être Fresnel de Pradalan ; certainement Lannux-Descombes.

nade devant la maison du dit receveur. Les piqueurs de Xombal, attirés par le bruit, sortirent, eux aussi, leurs cors et répondirent en donnant le contre-pied. Sur ce, on échangea des propos aigres-doux puis des coups ; les perturbateurs furent réduits au silence. Mais l'incident avait mis Ratilsen hors de lui ! N'écoulant que sa colère, il ordonne à ses gens de l'accompagner à l'auberge de Xombal afin de réclamer de ce dernier des explications et des excuses. Il secoue rudement la porte, fermée à clef, et menace de l'enfoncer si elle ne lui est pas ouverte aussitôt. Le tenancier affolé s'exécute. Une cohorte s'engouffre dans la grande salle à la recherche du responsable ou prétendu tel. Des gens ivres prennent parti pour l'un et l'autre de nos messieurs : on s'insulte et on se bat. Xombal, fort maltraité, saute par une fenêtre et parvient ainsi à échapper à ses assaillants. De rage, ceux-ci se vengent sur le mobilier de l'auberge qu'ils mettent en pièces. L'affaire fit du bruit, on s'en doute. La loge convoquée extraordinairement, décida... de priver les deux coupables de toute augmentation de gages et se réserva en outre le soin de les réprimander à leur première entrée. Alors que les esprits étaient calmés et que tout semblait terminé, un Frère absent lors du débat réclama la réouverture de celui-ci. La procédure qu'il réclamait tendait à faire exclure Ratilsen, car Xombal, soulignait-il, avait subi de graves violences. La Chambre des Provinces, saisie du différend, déclara qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il fût instruit de nouveau. Nous ignorons comment cela se termina. D'ailleurs d'autres soucis, infiniment plus graves, vont assaillir la loge ; une dissidence s'y prépare sourdement. Certains Frères entendent se séparer de la N.A. pour créer un nouvel atelier, l'Ecole des Mœurs, avec l'appui du Grand Orient qui à l'opposition des officiers de la N. A. répond par des sanctions, et refuse de délivrer des certificats à ses membres. Le député de Villiers intervient le 27 février 1777 et déclare que ce sont là des dissensions politiques particulières au pays, « que le temps seul pourra assoupir et dans le détail desquels il n'est ny de votre prudence ny de votre sagesse d'essayer de pénétrer. La N. A. composée de militaires, de magistrats, de gentilshommes, joint aux sentimens propres à ces états la fermeté nationale et une délicatesse qu'il ne faut pas brusquer. Vous avez peut-être

peu de L. : plus régulière et plus zélée, je crois qu'il faut la ménager. » Les défections cependant se multiplient : le 26 mars, Duplessix-Pégasse, vénérable, se retire, ses affaires « prophanes » ne lui permettant plus, prétend-il, de présider et d'assister aux travaux, ce qui est un impudent mensonge ; il est bientôt suivi par Bouestard de la Touche, Gratien, David, Jasmès, Michon, Varrin, Walker.

Les fidèles de la N. A. ne se découragent point pour autant mais ils se montrent plus souples : c'est ainsi qu'ils reviennent sur leur opposition à l'établissement de la Sincère (ou Fidèle) Union et confirment l'existence de celle-ci. En revanche, ils prient leur député, de Villiers, de protester près du Grand Orient et de lui demander de refuser des constitutions à l'Ecole des Mœurs : la dissidence qui s'est produite au sein de la N. A., déclarent-ils « est dûe à la cabale plus qu'à l'incompatibilité des humeurs ». L'Ecole des Mœurs n'en sera pas moins installée le 4 novembre suivant 1777.

En 1778, les Frères de la Parfaite Amitié de l'Orient de Rennes, réunis à celui de Morlaix invitent la Noble Amitié à assister, soit en corps soit par ses députés, à la réception de leurs obligations solennelles. La N.A. répond en portant plainte devant le Grand Maître contre les Rennais dont les députés ont affilié la loge de la Sincère Union de Morlaix sans l'approbation dudit Grand Maître ni consultation des loges régulières du même Orient : « la manière la plus simple, la plus analogue à l'esprit de justice et de charité qui doit régler nos actions serait que vous nommiez des commissaires des loges régulières de notre Orient, autorisés dans la forme légale à visiter les travaux, examiner le livre d'architecture de la loge la Sincère Union qui sollicite des constitutions depuis longtemps. Nous ne vous avons allégué d'autres motifs d'opposition que la petitesse du local (10) : vous l'aviez regardé comme insuffisante puisque depuis vous avez constitué la L. : l'Ecole des Mœurs. Si notre O. : est assez étendu pour deux ateliers, il l'est assez pour trois et peut-être pour 3 fois B. :. Si après un examen scrupuleux et impartial les commissaires trouvent les travaux de cette L. : réguliers, s'il n'y a rien à reprocher à l'état, à la conduite, vie et mœurs des membres qui composent ses

(10) Ceci est inexact. Cf. supra et infra.

ateliers, pourquoi les sequestrer du cercle régulier de la famille maçonnique ? Ils ne sont sûrement ni ducs, ni comtes, ni marquis, mais la futilité chimérique des titres n'a pas encore profané le sanctuaire auguste de l'Egalité. La fortune ne leurs a peut-être pas accordé d'une main libérale des biens dont elle a été trop prodigue pour d'autres individus : qu'importe ? S'ils donnent le denier de la veuve, s'ils aiment et aident leurs ff., s'ils portent des secours à l'humanité selon leurs facultés. Enfin s'ils sont vertueux, en faut-il davantage pour être maçon ? Voilà notre façon de penser sur cette L. : que nous désirons que vous approuvié, nous vous l'exposons avec la franchise, l'équité et l'impartialité dont nous ferons toujours profession. Nous croyons que le moyen que nous vous proposons est le seul propre à faire finir l'esprit de parti et de dissention, qui donne depuis longtemps un mauvais verni à l'art ma. à cet O. : et l'unique peut-être qui fera revivre parmi les ff. l'union, l'harmonie et l'amitié ». Ce beau morceau d'éloquence qui témoigne d'une singulière évolution dans l'état d'esprit des officiers de la N. A., cette profession de foi qui annonce la nuit du 4 août est signée : de Guernisac ; de Vieux-Châtel, vénérable ; de Tromelin, ex-vénérable ! Mais il y a loin des paroles aux actes ! Nous le verrons bientôt lorsque nous étudierons le comportement de ces farouches égalitaires aux jours troubles qui approchent (11).

La Noble Amitié poursuivra son œuvre philosophique et philanthropique jusqu'à la veille de la Révolution. Mais les attaques dont elle sera l'objet de la part des loges sœurs de Morlaix ne feront que renforcer le caractère aristocratique de son recrutement, la contraindront à se replier sur elle-même et à exiger de ses nouveaux membres les plus sérieuses garanties. En 1783, la loge unanime s'opposera formellement à ce qu'il soit accordé des constitutions au nouvel atelier en instance à l'Orient de Brest sous le titre distinctif des Elus de Sully. Elle motivera sa prise de position par les renseignements que lui a fournis l'Heureuse Rencontre et « l'impossibilité que deux loges puissent

(11) En cette même année 1778, la N. A. protestera près de la loge Saint-Jean, sous le titre de la Candeur, de Paris, contre les frais onéreux de correspondance imposés aux loges régulières.

subsister avec éclat et décence à Brest ». L'École des Mœurs s'associera, elle aussi, à cette opposition que l'on s'explique mal ; car si l'Orient du grand port voisin n'était pas assez vaste pour abriter deux loges, que dire de celui de Morlaix qui en contiendra bientôt trois ? D'autre part, cette rivalité entre Frères dénote un état d'esprit fort éloigné de celui de la franc-maçonnerie, un exclusivisme aux mobiles nullement désintéressés.

De Villiers de la Berge rendant compte au Grand Orient de l'état de la N. A. signalera, le 11 février 1784, l'existence en son sein d'une loge d'adoption récemment créée : les épouses de nos Frères avaient tenu, elles aussi, à se placer sous l'égide du Grand Architecte (12). « Ces deux établissements sont dans l'état le plus florissant par la régularité des travaux et par les actes multipliés de bienfaisance qui en résultent ». En 1786, la N. A. ne jugera pas à propos d'assister à l'installation de la Fidèle Union de Morlaix, filiale de Saint-Jean, dont le recrutement est demeuré d'essence sinon populaire du moins très démocratique ; or, à Morlaix comme dans toute la Bretagne, une mésintelligence de plus en plus profonde s'accuse entre la noblesse et le tiers-état. Les textes manquent sur le fonctionnement de la Noble Amitié au cours des quelques mois qui nous séparent de la Révolution. Gageons que d'autres préoccupations plus terre à terre agitaient alors les Frères qui la composaient.

(12) Composition de la Loge d'adoption en 1786 :

MEMBRES		GRADES	OFFICIERS		
T(rès)	C(hère)	S(œur)	de Gratien	Maîtresse	Grande Maîtresse
—	—	—	de Cadville	—	1 ^{re} Inspectrice
—	—	—	de Launay	—	2 ^e Inspectrice
—	—	—	de la Santière	—	Oratrice
—	—	—	de Bernard	—	Trésorière
—	—	—	de Quélen	—	Maîtresse des cé-
—	—	—	de Guernisac	—	monies
—	—	—	de Jollivet	—	
—	—	—	de Coätarel	—	
—	—	—	de Ménorval	—	
—	—	—	de Robec	—	
—	—	—	de Forsan	—	
—	—	—	de Kergaradec	—	
—	—	—	du Breignou	—	

Tableau de Correspondance de la Noble Amitié

Adresse directe : à Jollivet fils, contrôleur à la Manufacture du tabac (1778) ; puis à M. de Tromelin, ancien officier de cavalerie, à sa terre près Morlaix en Bretagne.

Paris : le Grand Orient de France. Adresse : de Villiers de la Berge, conseiller au Parlement, rue du Fauconnier. - La Candeur. Adresse : du Naere chez le marquis de Saineval.

Brest : l'Heureuse Rencontre. Adresse : M. Desneuf. - La Marine. Adresse : M. Dolle.

Quimper : La Parfaite Union. Adresse : M. Le Breton.

Guingamp : L'Etoile des Maçons. Adresse : M. de Kergré.

Rennes : La Parfaite Amitié. La Parfaite Union.

Agen : La Sincérité. Adresse : M. Foursan.

L'Ecole des Mœurs (13)

Passant outre aux protestations de la Noble Amitié, le Grand Orient avait adressé à ses députés, le 21 août 1777, des instructions particulières pour procéder à l'installation de la loge Saint-Jean à l'Orient de Morlaix sous le titre distinctif de l'Ecole des Mœurs. Les dits députés devaient être nommés par la loge militaire de la marine à l'Orient de Brest. Le 4 novembre suivant, ceux-ci recevaient l'obligation des membres du nouvel atelier et installaient le même jour les Frères et Officiers que voici :

Germain-Hyacinthe Duplessix-Pégasse, receveur général du tabac, vénérable, né à Morlaix le 26 décembre 1726 (ci-devant vénérable de la Noble Amitié) ;

Jean-Jacques Bouestard de la Touche, médecin du Roi, premier surveillant, né à Angers le 25 décembre 1730 (ci-devant orateur de la Noble Amitié) ;

Jean-Baptiste Michon, inspecteur général des Domai-

(13) Bibliothèque nationale, Manuscrits, Fonds F. M. Morlaix, dossier de 14 tableaux et 66 pièces (1775-1790). Les dates de ces documents ainsi que de tous ceux relatifs aux loges de Morlaix ne concordent guère avec celles avancées par A. Cochin (*op. cit.*, t. II, p. 264). Signalons en outre que les pièces de l'année 1775 contenues dans ce dossier concernent non seulement l'Ecole des Mœurs, mais la Noble Amitié.

nes ; deuxième surveillant, né à Nîmes, en août 1729 (ci-devant membre de la Noble Amitié) ;

Théodore Gratien, écuyer, lieutenant général de l'Amirauté, orateur, né à Guingamp, le 28 juillet 1752 (ci-devant secrétaire de la Noble Amitié par intérim) ;

Gaspard James, négociant, secrétaire-garde des Sceaux, né à Brest le 15 mars 1746 ;

Xavier James, négociant, trésorier, né à Brest le 25 septembre 1744 (ci-devant « terrible » — frère qui garde les portes — de la Noble Amitié) ;

Jean David, négociant et vice-consul, terrible, né à Morlaix le 6 mai 1774 (ci-devant trésorier de la Noble Amitié) ;

Jean-Paul Varrin, contrôleur général des Domaines, né à Rennes, le 2 mai 1743 (ci-devant membre de la Noble Amitié) ;

Germain-Simon Touzé de la Santierre, ex-officier d'infanterie, deuxième expert, né à Morlaix le 6 mars 1752 (id.) ;

Louis-François Guibert, directeur des Postes, grand écossais, né à Paris en avril 1725 ;

Alexis Godefroy, contrôleur de la manufacture du tabac, maître écossais, né à Toulouse en octobre 1744 ;

Pierre Marc, contrôleur au bureau général du tabac, maître écossais, né à Metz le 20 octobre 1727 ;

Jean Sermensan, négociant M^e B., né à Morlaix le 1^{er} avril 1721 ;

Pierre-Léonard de Lignac, officier au régiment de Chartres, S. : L. : C. :, né à Blaye le 19 novembre 1742, en garnison à Morlaix ;

Gaudelet (ou Godelet), entreposeur du tabac. S. : L. : R. : C. :, demeurant à Brest ;

Mallet, négociant, M^e B., demeurant à Saint-Malo ;

Membres honoraires :

Pingré, chanoine de Sainte-Geneviève, officier du Grand Orient, à Paris ;

Anthoine, directeur des Hypothèques, id.

Ainsi qu'on le peut constater, l'origine de cette loge est dûe à l'éclatement de celle de la Noble amitié. Par la suite, son recrutement se révélera assez divers ; on y rencontrera surtout, en nombre à peu près égal, des représen-

tants de la haute bourgeoisie et de la vieille noblesse des environs.

Il y a peu à dire, faute de documents suggestifs, de l'Ecole des Mœurs qui ne connut d'ailleurs qu'une bien courte existence. Comme leurs anciens confrères de la N. A., ses membres soulagèrent les malheureux, visitèrent les prisons et obtinrent en dédommageant leurs créanciers la libération de nombreux détenus pour dettes. En 1787, ils accordèrent une subvention de 300 livres pour la construction de quatre hôpitaux à Paris bien qu'une maladie épidémique, sévissant alors à Morlaix, eût épuisé une grande partie de leurs moyens ; cependant, cette somme n'ayant point reçu l'emploi auquel elle était destinée, ils en réclamèrent le remboursement (14). En 1790, l'abbé de Saint-Martin fut nommé député de cette loge par la Chambre des Provinces ; mais en cette période de fièvre, la vie maçonnique à Morlaix se limitait à de brefs conciliabules entre Frères. Et le vénérable, Duplessix-Quémeneur, écrivait à cette même Chambre, conjointement avec Audren de la Boissière, ces lignes désabusées : « notre atelier affaibli par des circonstances qu'il est inutile de détailler, nos travaux ralentis par ces mêmes causes ont suspendu depuis plusieurs mois notre correspondance avec vous... »

Tableau de correspondance de l'Ecole des Mœurs

Adresse directe : à M. l'Ecole des Romeus, au bureau général du Tabac à Morlaix (1777).

(14) Relevons, à titre documentaire, cette petite affaire de fuites. Le 10 juin 1787, Bouestard écrit au sieur Oudet, avocat en Parlement, cloître Notre-Dame à Paris, secrétaire général du G.O. : « Nous devons vous prévenir d'une erreur singulière qui se commet depuis quelque temps au G. . . O. . . pour que vous y mettiez ordre ; il adresse au F. . . Fidière cy devant V^{bte} de la L. . . la Parfaite Union (en marge : « n^a c'est l'Egalité) à l'Or. . . de Rennes, toutes les planches destinées à cette loge ; toutes ces planches lui sont envoyées ici où il demeure en qualité de directeur des Controlles, il est à Paris depuis quatre mois et les planches sont ouvertes et lues par un prophane qui en fait des gorge-chaude, nous vous observons d'ailleurs que le F. . . Fidière ne tient plus à aucune loge et nous ne concevons pas comment la Parfaite Union ne se plaint pas au G. . . O. . . de ce qu'elle ne reçoit pas les instructions d'usage. »

Correspondants

Nom de l'Orient	Titres distinctifs	Noms des Chefs	Adresses directes
Morlaix	La Noble Amitié	De Tromelin puis Bolle, vé- néral.	Jollivet, contrôleur à la manufacture du Tabac puis Bolle, officier de Marine.
Brest	La Marine	de Chavagnac.	de Chavagnac, en- seigne de vais- seau.
Brest	L'Heureuse Rencontre	de Gonidec puis Herlin, véné- ral.	Desneux, directeur des vivres.
Rennes	La Parfaite Union	Hervagault.	Le Mierre.
Rennes	L'Egalité	Drouin fils.	Maugouris du Champ-Daguet.
Quimper	La Parfaite Union	Abbé de Ray- mond.	Le Breton, docteur en médecine.
Guingamp	L'Etoile des Maçons	Kergré-Le Nor- mand.	De Meudic puis Pion, ingénieur des Ponts et Chaussées(14bis).

« *La Fidèle Union* » (15)

Dernière en date des loges morlaisiennes, la Fidèle Union qui avait éprouvé tant de difficultés à s'établir allait connaître une belle revanche. Son succès fut bientôt tel qu'elle éclipsa les deux autres et survécut seule à la tourmente révolutionnaire (16). Et pourtant que d'avaries ses promoteurs n'avaient-ils point connues ! Voici pour exem-

(14 bis) Ou Piou.

(15) B. N., Manuscrits, fonds F. M. Morlaix : I. Dossier de 72 pièces dont 18 tableaux (1776-1792). — II. Dossier de 27 pièces dont 9 tableaux (1788-1807).

(16) En 1801, elle groupera tout ce que la ville compte de fonctionnaires : le sous-préfet, le chef de brigade, le commandant de l'arrondissement maritime, le commissaire de la Marine, le directeur de l'hôpital militaire, le receveur de l'Enregistrement, le sous-inspecteur des Forêts, etc., sans oublier un membre du Corps législatif, Huon (Guillaume).

ple le rapport que rédigeaient sur leur compte, en juin 1776, les officiers de la Noble Amitié :

Le sieur Plante, Antoine, vénérable. « Ancien chef d'une troupe de comédiens, resté à Morlaix après la dissolution de sa troupe ; loueur d'habits et de masques. »

François-Germain Andrieux, premier surveillant. « Second commis du bureau de la recette générale des Fermes. Le père a été domestique du père de Duplessix-Pégasse, receveur général des fermes. »

Charles Gohier d'Armenon, deuxième surveillant. « Directeur des postes. Conduit à la N. A. par un des F. : F. :., ne se trouvant pas muni de certificat, y a été reçu en prêtant son obligation et s'est retiré sans nous avoir donné depuis la moindre marque de souvenir. »

Pierre-François Onfroy de la Rrennière (ou Pennière), orateur. Bailli de la juridiction royale de Morlaix, a été réprimandé d'une pareille association par ses confrères qui n'ignoraient pas les avances que nous lui avions faites. »

Pierre Guyon, trésorier. « Imprimeur libraire. »

Joseph Gardé (ou Gardet), secrétaire. « Organiste et marchand épicier détaillant, fils d'un soldat invalide tenant cabaret. »

Jean-Louis Cresté (au Cretté), terrible. « Graveur. »

Jean-Baptiste-Philippe Morin. « Ci-devant avocat, facteur d'orgues, inspecteur des mines de Coat-an-noz. »

Frères initiés :

Le sieur Henry. « Gendre du Vénérable, maître de musique, resté aussi à Morlaix après la dissolution de sa troupe. »

Rinquin de Kermeur. « Procureur de la cour royale, »

Moroy. « Marchand, épicier détaillant et courtier. »

Descombes-Lannux. « Négociant qui sensible aux reproches de sa famille de s'être associé à ce tableau est venu par une nouvelle réception se faire régulariser à notre loge dont il est membre. »

Quel mépris pour les uns, dont certains, il est vrai, ne valaient guère ! Quelle condescendance hautaine pour les autres, avec parfois une teinte de dépit !

La Fidèle Union, nous l'avons vu, fut affiliée par la Parfaite Amitié de Rennes en 1778, le Grand Orient lui refusant des constitutions. Elle semble avoir hésité entre le

titre distinctif de « Sincère » et de « Fidèle Union » pour adopter finalement ce dernier ; peut-être parce qu'une « Sincère Union » existait déjà (depuis 1774) à Châtelaudren. Quoi qu'il en soit, elle fut la loge en vogue à partir de 1780 ; dès lors, elle se montra plus difficile dans le choix de ses membres, car les reproches de la N. A. l'avaient ulcérée. La Fidèle Union, pendant plus de dix ans, en appela à la justice du Grand Orient pour obtenir des constitutions. En 1784, elle lui représentait que la décision négative de la chambre des Provinces du 15 mai 1777 n'avait été fondée que sur l'opposition de la Noble Amitié qui prétendait que la ville ne pouvait compter plus d'une loge, seul prétexte qui eût porté la loge de Quimper et celle de l'Egalité de Rennes à suivre le même avis. La Noble Amitié avait depuis reconnu que ce prétexte était contraire à la vérité. Sollicitée de s'unir à une loge dite « mère écossaise », la Fidèle Union avait préféré, pour régulariser ses travaux et tenir de plus près au Grand Orient, s'affilier à la Parfaite Union de Rennes, « suivant l'usage pratiqué en Bretagne d'ériger pour une seule L. : un temple en plusieurs Orients quoyqu'éloignés entre eux » ; ce qu'elle fit le 10 septembre 1778.

Dans une nouvelle requête du 27 octobre 1786, ses officiers (Guiomar, Riou, Andrieux, Laugée, Rouchon) insistent près de leur représentant, Oudet fils, pour qu'ils l'inscrivent au Grand Orient et « pour qu'elle reçoive à son rang et le plus tôt qu'il sera possible les trois grades symboliques annoncés dans sa circulaire aux conditions de laquelle la L. se soumet entièrement ». Ils se proposent d'offrir au Grand Orient un don gratuit annuel de trois livres par membre. « Les dépenses considérables dont nous avons été chargés jusqu'à présent ne nous ont pas permis de devancer cette époque, ayant préféré d'ailleurs de rester peu nombreux, à la facilité qui s'est offerte plusieurs fois d'augmenter nos ouvriers, pour le choix desquels nous apporterons toujours toutes les précautions qui dépendront de nous. Ce dernier motif, nous met aussi, comme vous voyez T. : C. : F. : dans l'impossibilité de penser quant à présent à former un C. : de hauts grades dans notre L. : puisque nous ne sommes pas en nombre suffisant pour cela. »

Cependant le 17 juin 1788, forte de la notoriété de ses

dernières recrues, elle décidait de s'ériger en Chapitre sous le même nom et en formulait la demande près du Grand Orient, en son Grand Chapitre. Cette faveur lui fut accordée et le 27 juillet suivant, il était procédé à l'installation des Frères Chevaliers :

Andrieux (François), préposé à la visite des toiles, né à Morlaix le 24 octobre 1732, président ;

Cretté (Jean-Louis), secrétaire de mairie, né le 4 septembre 1727 à Paris, premier surveillant ;

Guyon (Pierre), imprimeur du Roi, né le 2 mai 1738 à Brégy en Brie, deuxième surveillant ;

Riou (Pierre), négociant, né à Brest le 28 février 1746, orateur ;

Guiomar (Charles), premier commis au bureau général du Tabac, né à Morlaix le 17 novembre 1730, secrétaire ;

Le Bitter (François), courtier royal-interprète, né à Guingamp le 31 janvier 1743, expert ;

Rouchon (Joseph), négociant, né le 13 octobre 1744, à Valence en Agenois, maître des cérémonies ;

Boutet (Pierre), négociant, né le 21 décembre 1723 à Besançon, garde des sceaux et archives ;

Noroy (Julien), négociant, né le 29 octobre 1735 à Morlaix, hospitalier ;

Maillard (Antoine), traiteur, né le 12 mai 1726 à Orange, en Dauphiné, couvreur.

L'adresse du chapitre était : M. Andrieux, au bureau général du Tabac à Morlaix.

La Fidèle Union ne cessa de croître en nombre et en puissance jusqu'en 1792, cela d'autant plus aisément que les deux autres loges avaient cessé toute activité depuis deux ans. Le 31 août 1791, les officiers de la F. U. écrivaient à leur député :

Les maçons de cet orient pouvoient autrefois tenir le langage du législateur du peuple d'Israël : *Bonum est nos hic esse, faciamus tria tabernacula*, il est bon que nous soyons ici, élevons-y trois temples. Ces trois temples y existoient en effet, mais les colonnes de deux viennent d'être brisées et les édifices totalement détruits.

Nous vous apprenons avec la plus vive douleur, T. C. F., que les loges de la Noble Amitié et de l'Ecole des Mœurs n'existent plus depuis très longtemps et nous pensons qu'il seroit nécessaire que vous vous donnassiez la peine d'en avertir

le G. O. afin qu'il ordonne au f. . : Kerjegu de la Noble Amitié duquel nous avons acheté toutes les décorations du temple, ainsi qu'au f. . : La Touche, de remettre dans nos archives leurs constitutions et leurs livres d'architecture. La Fidèle Union aussi inébranlable que le cèdre majestueux du Liban, est restée seule, triomphante ; ses travaux sont toujours dans la plus grande activité, elle peut avec raison s'appliquer ces paroles : « La pierre que les ouvriers avoient rejeté est devenue la première pierre de l'angle ». Verchin — Julien Noroy — Boutet.

Une des dernières manifestations de la F. U. se place en avril 1792. Une réorganisation du Grand Orient était alors envisagée. Mais la loge morlaisienne, au nom du principe d'égalité, déclara ne point pouvoir voter en faveur de l'inamovibilité du Grand Maître. Peu après, ce dernier donnait sa démission et la F. U. se mettait en sommeil pour ne reprendre ses travaux qu'en 1800. Entre temps, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, dit Philippe-Egalité, avait porté sa tête sur l'échafaud (17).

Mentionnons, pour mémoire, la loge militaire de la Parfaite Egalité, de l'Orient du régiment de Walst, qui fonctionna à Morlaix en 1789. Cet atelier itinérant, composé d'officiers vraisemblablement tous étrangers à notre région, ne méritait point sa place dans cette étude strictement locale.

LES « PENSEURS » DEVANT LA RÉVOLUTION

Autre chose est de jouer avec des idées-forces, de jongler avec des abstractions de caractère explosif et autre chose de

(17) Selon A. Derrien, une société secrète, née à Quimper, en 1798, de la fusion des deux cercles locaux, le « Consistoire » et la « Société de lecture », aurait eu une succursale à Morlaix, sous la désignation de M (initiale du nom de la ville) n° 3. *Une société secrète à Quimper. La Société pantomatique*, Quimper, 1938, in-8°, 22 pages. Extrait du « Progrès du Finistère », octobre 1938. — Certaines loges qui poursuivaient leurs activités furent dissoutes en l'an IX. Ainsi, par arrêté du 7 floréal, le constitutionnel Le Carpentier, en mission à Saint-Malo, décidait la fermeture de celle qui survivait encore à Dinan : « Considérant que, quel que fût jadis l'esprit des sociétés maçonniques, de telles agrégations ne peuvent être tolérées sous un régime républicain où la liberté est un bien commun dont la jouissance n'a pas besoin des ombres du mystère. » — Un rapport du 26 ventôse an IX sur la situation générale dans le Finistère signale l'existence de deux loges maçonniques à Brest et Morlaix avec la réflexion suivante : « Les maires et adjoints qui en font partie sont une garantie suffisante. »

mener les hommes. En dépit de leurs outrances verbales, de leurs excursions platoniques dans le domaine des chimères, nobles et bourgeois morlaisiens, des loges comme de la Société de littérature et de politique, gardaient solidement les pieds au sol. Certes, les uns et les autres étaient-ils imbus d'idées républicaines ; mais ils souhaitaient plus une évolution dans les formes constitutionnelles, une évolution pacifique qu'une révolution brutale. L'élite de cette ville a toujours été — et demeure — un modèle de mesure et de pondération ; constamment elle a su se garder des aventures et des mauvais bergers. Sans doute, comme partout ailleurs, aux périodes de troubles, elle a dû céder un temps la place aux aigris, aux ambitieux, à toute cette écume que chasse irrésistiblement le grand vent des jours sereins. Ennemie foncière de l'anarchie et du gaspillage, on l'a toujours retrouvée au bon moment, alors que tout semblait désespéré, pour rétablir l'ordre dans la cité et sauver le patrimoine de la communauté. Comment en aurait-il été autrement de ces esprits non seulement frottés de philosophie nouvelle mais surtout médiatement avertis de toutes les expériences politiques en cours ? Morlaix, depuis bien des siècles avait des fenêtres largement ouvertes sur le vaste monde. Du fond de la Baltique aux rives du Nouveau Monde, ses navires et ses armateurs avaient bourlingué, trafiqué de marchandises et d'idées ; les aînés de ses familles faisaient l'apprentissage du négoce au delà des mers et connaissaient autrement que par les gazettes ou *l'Esprit des lois* le contenu exact des démocraties anglaise et américaine. Mais s'ils conservaient la tête froide, nos « penseurs » ne soupçonnaient point la violence de l'orage qui s'annonçait et qui allait foudroyer nombre d'entr'eux.

Notre intention n'est certes pas de suivre tout au long de leur carrière parfois tragique la totalité des membres de nos sociétés de pensée : un volume n'y suffirait point. Nous nous contenterons de signaler brièvement, avant de conclure, le choix que firent les personnalités les plus originales et la façon dont elles se comportèrent devant les événements et les hommes.

Dès 1788, à la Chambre de littérature la discorde s'installe. Le 7 juin, le sieur Barazer de Lannurien, avocat, s'y livre à de violentes attaques contre la municipalité et lui reproche sa tiédeur prudente à l'égard du Parlement.

L'année suivante cependant, six des douze électeurs de la sénéchaussée sont choisis dans cette honorable compagnie: Bouestard de la Touche, Dubernad, Duquesne, Hamelin, Jamin et Rannou. Le 7 décembre suivant, Le Dissez de Kerbabu, avocat, est élu député adjoint de la ville aux États Généraux ; en 1791, il figurera au district. Louis-Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin, l'un des premiers commissaires de la Chambre, est désigné, le 3 août 1789, à Quimper, comme député du bas clergé de Léon à l'Assemblée nationale ; il deviendra membre puis président du Comité ecclésiastique, sera élu évêque constitutionnel du Finistère et consacré par Talleyrand ; il s'attachera à organiser son diocèse tout en participant à l'Administration du département dont il était membre ; condamné pour fédéralisme, il montera sur l'échafaud le 22 mai 1794. Le bouillant Barazer, malgré ses incartades, figurera néanmoins parmi les premiers administrateurs républicains de la cité ; on le trouve, en effet, procureur de la commune en 1790-1791, puis officier municipal en 1793 ; son tempérament impulsif et généreux, son honnêteté foncière ne lui permettront pas de tolérer les bassesses et les lâchetés qu'il constate chaque jour autour de lui ; il les dénonce et fustige leurs auteurs ; le résultat ne se fait point attendre ; il est arrêté et incarcéré au couvent des Carmélites (18). Beaumont père, commissaire du Tiers, sera vice-président du directoire du district en 1790 ; il démissionnera au bout de quelques mois et attendra des jours plus calmes pour faire à nouveau de la politique. Quant aux « aristocrates » de la

(18) « Barazer (Jean-François-Ange), âgé de 40 ans, homme de loi, domicilié à Morlaix, sa femme et 5 enfants vivants en sa maison de domicile, tous nés bourgeois, excepté la mère, fille de Rostiviec, ex-noble. Détenu dans la maison d'arrêt des cy-devant Carmélites par mandat décerné par cette section de la Roche du 6^e jour 2^e décade du 2^e mois de la 2^e année répub^l. Motifs : qu'il était cy-devant procureur fiscal d'une abbaye de Bernardins ; que, nommé procureur de la commune de Morlaix par une clique d'aristocrates, il avait fait une insulte grave au curé constitutionnel, à la figure duquel il cracha, que le soulèvement qu'excita ce procédé injurieux parmi le peuple le força de fuir, de donner sa démission pour éviter sa destitution, qu'il a toujours été intimement mêlé avec les cy-devant nobles et aristocrates dont il est le défenseur et le conseil. » Archives départementales du Finistère, 53 L4, Comité de surveillance de Morlaix. Le curé jureur Derrien avait dénoncé et fait arrêter son oncle, Louis-Laurent Barazer, ex-jésuite, qui devait mourir à Vannes en avril 1799, sur le chemin de la déportation.

Chambre, les de Coëtlosquet, Drillet de Lannigou, de Pen-nelé, Saint-Gilles de Kersaintgilly, de Kersauson-Vieu-Châtel, etc., ils ont tous, ou presque tous, émigré.

Cette diversité d'attitude nous la retrouverons chez les membres des loges. Ceux-ci avaient, sans doute, souhaité et préparé, plus activement que tous autres, l'avènement d'un régime plus libre, plus juste, plus fraternel. Mais eux aussi, les désintéressés, les sincères, se trouvèrent vite dépassés par les événements, bousculés par les ambitions et les convoitises. Loyalement, les frères maçons acceptèrent les responsabilités du jour comme ils avaient assumé celles de la veille (19). Puis les illégalités, les violences, les excès de toutes sortes qu'ils ne purent réfréner douchèrent leur enthousiasme et les inclinèrent vers une politique modérée ; certains même réagissant de façon irraisonnée, gagnèrent les rangs des chouans. Voyons donc de plus près ce qu'il advint des principaux d'entr'eux.

Bouestard, Diot, Dubernad, Mazurié, tous de l'Ecole des Mœurs deviennent députés du Tiers à Rennes ; Diot, toutefois, se refuse. Mazurié est ensuite élu député aux Etats Généraux par les sénéchaussées de Morlaix et Lannion ; en septembre 1789, il dénonce au procureur général du Parlement de Bretagne et à l'Assemblée Nationale le mandement de Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier ; là se bornera, à peu près, son action patriote. A l'expiration de son mandat, il regagne sa gentilhommière de Porz-an-Treiz et se remet aux affaires. Après les troubles de Lannion, provoqués par une réquisition de grain, Bouestard et Diot représentent Morlaix à l'assemblée fédérative tenue dans cette ville le 26 octobre 1789. Jamin (Ecole des Mœurs) est président du Conseil permanent en 1790.

Pendant près de deux ans, l'administration municipale et celle du district sera exercée par des modérés. Leurs successeurs à l'une et à l'autre seront, en majorité, de zélés démocrates qui en prendront d'autant plus à leur aise que l'anarchie monte partout. On ne trouve cependant plus qu'un seul maçon à la municipalité, Andrieux (Fidèle Union), procureur de la Commune, de même qu'au district, Riou (id.), dont il sera traité plus longuement ci-après. Le

(19) Diot et Dubernad faisaient partie de la municipalité en 1788; Mazurié, maire en 1782-1783, représentait le Tiers à la commission intermédiaire des Etats, etc.

12 septembre 1792, à l'instigation d'Andrieux, le Conseil général de la commune décide l'arrestation immédiate de 80 personnes environ, dont Barazer de Lannurien et Beaumont père, de la Chambre de littérature et de politique, Joseph-Marie-François et Jeanne-Alexandrine Moreau, frère et sœur du général. Cette râfle jette la terreur dans la ville. Mazurié se démène et convoque le peuple de Morlaix au couvent des Jacobins où plus de 300 personnes signent une pétition réclamant la liberté des détenus. Il est incarcéré le soir même au château du Taureau. Deux de ses Frères de l'École des Mœurs, Diot et Duplessix-Pégasse ainsi que quelques autres courageux citoyens se concertent pour rédiger une protestation contre cette nouvelle mesure arbitraire (20). Libéré au bout de six semaines, notre homme sera arrêté une nouvelle fois, un an plus tard, sur mandat du Comité de surveillance de Morlaix, section de la Roche, et jeté dans la prison de Saint-Pol de Léon « pour les faits et causes contenus dans le tableau n° 14 des personnes détenues de cette dite section de la Roche » (21). Il y passera trois mois puis sera transféré à Brest, à la disposition du tribunal révolutionnaire. Sauvé par la réaction thermidorienne, il réintégra Porz-en-Treiz où il mourut le 22 septembre 1811.

Théodore Gratien, de l'École des Mœurs, ex-lieutenant général de l'Amirauté, « soi-disant noble », sera, lui aussi, mis en état d'arrestation « pour ses opinions inciviques notoirement opposées à la marche de la Révolution ». De Vieux-Châtel du Buisson, de la Noble Amitié, « ancien pro-

(20) « Le citoyen Mazurié-Penannec'h, ex-constituant, a été à sa sortie de l'assemblée saisi par ordre du district à nuit close au château du Taureau. Son seul crime était d'avoir annoncé hautement dans l'assemblée que le directoire du district et la municipalité de Morlaix avaient perdu la confiance de la commune. » J. SAVINA, *L'Affaire Mazurié*, dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1932, p. 178.

(21) « Ex-constituant, avait protesté contre divers décrets de l'Assemblée Constituante ; agent et receveur du duc de Coigny ; ...ne s'est point présenté aux assemblées primaires lors de l'acceptation de la Constitution ; ...a refusé de contribuer aux secours destinés dans diverses circonstances aux défenseurs de la patrie ; ...s'est expliqué de façon à avilir les corps constitués de notre commune dans une assemblée tenue il y a environ 17 mois pour les forcer à prononcer l'élargissement de personnes suspectes que ces corps avaient mis à cette époque en arrestation ; enfermé au Taureau. » Archives départementales du Finistère, 53 L3.

cureur du dernier tyran Capet à la miroté (*sic*) de Tréguier parent de plusieurs détenus et allié d'émigré » deviendra suspect au Comité de surveillance qui joue un rôle lamentable de mouchardage. Rouchon, de la Fidèle Union démissionnera, en l'an II, de ce sinistre organisme. La plupart des autres Frères qui acceptèrent un mandat le conservèrent moins par habileté, par ambition ou intérêt que pour faire la part du feu, freiner les exaltés, préserver ce qui pouvait être sauvé. Leur idéal maçonnique et républicain s'accommodait mal de l'illégalité, de la violence, de l'arbitraire. Leur ferme modérantisme valut à la ville de n'être jamais jacobinisée (22).

Nous ne saurions en dire autant des personnages par lesquels nous terminons notre énumération.

Denis de Tobriand, futur commandant de l'arrondissement maritime et membre de la Fidèle Union, procureur syndic, s'illustra en dénonçant Bahezre de Lanlay, recteur de Ploujean, pour refus de serment et le fit arrêter, à son château de Guerrand, en juin 1792 ; quelques semaines plus tard, ce prêtre septuagénaire était déporté en Galice.

Bouestard de la Touche, lui, fut avec Riou et Andrieux l'un des trois grands profiteurs du nouveau régime. Ce docteur en médecine, originaire d'Angers, où il avait été reçu Maçon, vint de bonne heure s'établir à Morlaix. Curieux de toutes choses, actif, entreprenant, ambitieux, il fondait à Kervaon une manufacture de toiles peintes ou indiennes et recevait, en 1768, des Etats de Bretagne une aide de 3.000 livres ; dès 1771, cependant, l'entreprise battait de l'aile et Germain-Hyacinthe Pégasse, sieur du Plessix, receveur de la manufacture du Tabac était nommé syndic de ses créanciers. En 1775, il entra à la loge de la Noble Amitié qu'il quittait en 1777 pour s'inscrire à celle de l'Ecole des Mœurs. L'année suivante, il était nommé commissaire du Tiers à la Chambre de littérature et de politique. A partir de 1789, il cumulera les emplois et mandats suivants :

(22) Citons parmi eux : Boutet (Ecole des Mœurs), officier municipal en 1793 ; Briant (E. M.), membre du district en l'an III ; Cretté (Fidèle Union), conseiller municipal en 1790-1791 ; Diot (E. M.), membre du Comité de surveillance et officier municipal (1793-1794) ; Gardet (F. U.), officier municipal en 1793 ; Guiomar (F. U.), membre du district en l'an III ; Rocquelin (F. U.), notable en 1793 ; refuse de siéger au Comité de surveillance ; Rouchon (F. U.), officier municipal en 1793.

député du Tiers à Rennes et président du Conseil permanent de Morlaix dont Mazurié de Penannec'h soulignera justement le caractère illégal (1789) ; membre de la Commission de liquidation des anciennes affaires de Bretagne (1790-1792) ; député à l'Assemblée législative, où il passera inaperçu (1791-1792) ; commissaire de la Société populaire puis procureur du district (1793) ; médecin chef des hôpitaux militaires (1793) (23) ; président de l'administration municipale (an IV), suspendu puis réintégré (an VI) (24).

Notons encore qu'en 1795 il avait été désigné, conjointement avec Doucin et Souché de la Brémaudière, par le Directoire du département du Finistère pour se rendre à Rennes afin de se concerter avec les administrateurs d'Ille-et-Vilaine sur les moyens à opposer au coup d'état de la Montagne ; il rédigea par la suite à l'intention des cultivateurs de ces deux départements un compte rendu des événements du 31 mai. Tels sont les états de services républicains du citoyen Bouestard. Dans les divers postes qu'il occupa, il ne manifesta aucun zèle outrancier ; il sut toujours habilement se placer, manœuvrer avec souplesse au mieux de ses propres intérêts. Persuadé d'avoir été un grand serviteur de la nation, il fit valoir ses mérites en l'an VIII lorsqu'il sollicita une sous-préfecture ; vainement d'ailleurs, car l'ère des promotions spontanées avait pris fin.

Andrieux (François), né à Morlaix de parents fort modestes, sera successivement commis au bureau de la Recette générale des Fermes, préposé à la marque des toiles et agent de la Loterie. Il figure au nombre des fondateurs de la Fidèle Union qu'il présidera en 1788 et qu'il fera revivre en 1800. Membre du Conseil permanent et premier président des Jeunes volontaires nationaux, il dénoncera,

(23) Sa démission du poste de procureur sera sévèrement commentée par les patriotes.

(24) L'administration centrale du Finistère l'avait suspendu, « comme étant en état de débiteur failli » ; un arrêté du Directoire exécutif du 29 ventôse an VI lui rendit ses fonctions municipales. Dès l'an IV, il avait senti le danger que lui faisait courir une situation financière peu claire. Le 26 ventôse, il déclarait, en effet, au tribunal de commerce, avoir fait publier l'avis que, « voulant couper enfin sans retour les têtes envenimées de l'hydre que la malveillance, la malignité, etc., ne cessent de reproduire contre lui », son intention était de régler tous ceux des créanciers de son ancienne manufacture qui n'avaient pas encore été satisfaits ; acte fut donné au requérant que personne ne s'était présenté. A. D. Finistère, série B, Appendice I, 26. Inventaire de Bourde de la Rogerie, p. 243.

le 8 avril 1790, l'abbé Forestier de la Corbonnais pour avoir prononcé au Calvaire un sermon « anti-patriotique et séditieux » ; l'accusé se défendra victorieusement devant le conseil municipal. Procureur de la commune en 1792, il fera procéder à d'innombrables perquisitions et à des arrestations massives. Puis il rentrera dans l'ombre quelques années pour reparaître, la paix venue, nanti d'une estimable fortune.

Riou (Pierre), négociant, originaire de Brest, n'occupa que peu de temps la scène politique, et pour cause : Membre du directoire du district en 1792-1793, il entra en conflit avec la municipalité dont il refusait d'acquitter les travaux ; celle-ci l'accusait d'être un homme de mauvaise foi qui avait été chassé de Brest pour se réfugier à Morlaix où il n'était point connu. Procureur syndic provisoire du district en août 1793, il se voyait destitué et arrêté en décembre, décision justifiée par le fait que Riou était « connu dans l'opinion publique pour un homme suspect à différents égards et agissant même conformément à ses principes liberticides ». Il ne demeura que peu de temps en prison et gagna Plougonven où il s'établit cultivateur. Il retrouva bientôt sa place au district. Mais le 13 frimaire an II, à l'issue d'une réunion tenue par les membres des trois sections du Comité de surveillance auxquels se joignaient les commissaires délégués vers les représentants du peuple près les côtes de Brest et Lorient, son arrestation était, une fois de plus décidée : on avait saisi dans son bureau de nombreuses lettres d'émigrés, dont une de Hervé Broustail. Riou fut élargi rapidement et disparut. Quant à Broustail, transféré à Brest, il comparut devant le tribunal révolutionnaire qui l'envoya à l'échafaud.

Jézéquel (Jean-Marie), de la Fidèle Union, né à Saint-Martin en 1767, décédé le 3 septembre 1846 est une des figures les plus pittoresques de ce monde maçonnique et républicain. Esprit sceptique, cynique même, mais bon vivant et grand dépensier, il se donna corps et âme à la cause patriote sans se soucier du lendemain. Finalement, il ne fut tenu aucun compte de son dévouement ni de son désintéressement. En qualité de garde national, il participe, en 1792 à l'affaire de Fouesnant et, avec toute la soldatesque, traite la bourgade en pays conquis, incendie, pille,

viole les femmes et les filles ; quelques semaines plus tard, il monte à Paris avec le bataillon levé par le département contre la Montagne. Puis il entre dans l'administration départementale qu'il suit à Landerneau « après le triomphe du parti terroriste ». Nous le trouvons ensuite chef de bureau du procureur général Belval à Quimper, instructeur des recrues de l'an II, notaire public à Ploujean et commissaire du district de Morlaix, employé des Contributions à Quimper (25), commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Ploujean puis de Pleyber-Christ, instituteur public à Carantec, avoué puis huissier près le tribunal de Morlaix.

Mais Jézéquel — il le reconnaît honnêtement — s'occupait surtout de la vente des biens nationaux et en liquida pour plusieurs millions (près d'un milliard de notre époque !). Il avait un correspondant à Paris qui le tenait au courant du taux des effets publics à la Bourse, car les acquisitions s'effectuaient en effets publics. Et les clients ne manquaient point : il en avait à Morlaix, Ploujean, Lanmeur, Guimaëc, Plouégat-Guerrand, Plougonven, Landivisiau, Landerneau, Irvillac, Guiclan, Saint-Pol de Léon, etc. Il mania donc des sommes énormes, « mais, avoue-t-il, alors comme à présent, comme tout au long de ma carrière, je n'ai jamais eu cet esprit d'intrigue qu'il aurait fallu pour faire fortune ».

En dépit d'indiscutables services rendus à la communauté de Morlaix, au district et au département, Jézéquel, devenu presque octogénaire se trouvait dans la gêne, sans ressource, sans pension avec un jeune enfant de sept ans à charge. Partout on lui refusait l'aide où l'emploi qu'il sollicitait : « Je suis pourtant un enfant de la ville ; j'y suis né ; j'y ai rempli des fonctions publiques importantes ; j'ai été commissaire du Directoire exécutif pendant plusieurs années, notamment sous Robespierre, mais jamais une seule dénonciation n'est sortie de mon bureau. Jamais je n'ai contrecarré les opérations de l'administration dont j'étais cependant le contrôleur ; mais j'aimais mon pays qui pourtant se montre ingrat à mon égard. » Ces constatations pleines d'amertume devaient hâter sa mort qui survint quelques mois plus tard.

(25) Il abandonne son poste de commissaire du district pour s'occuper de biens nationaux, mais se fait rappeler à l'ordre.

Il a été fort peu question jusqu'ici de la Noble Amitié et de ses membres : c'est que la plupart d'entr'eux avaient émigré (26). De ceux qui restèrent au pays, les uns furent arrêtés quelque temps, victime de la jalousie ou de la haine de classe ; les autres se retirèrent sur leurs terres ; tous furent soumis, jusqu'au retour à la légalité, à mille tracasseries administratives. Mais leur « atelier » avait vécu !

Nous ignorons ce que devinrent les quelques ecclésiastiques inscrits aux loges. Les dominicains Jacques Lagain (ou l'Again) et Pierre-Marie Barazer, de l'Ecole des Mœurs tous deux de Lannion, n'ont guère laissé de traces. Gilles, procureur des Minimes de Morlaix, affilié à la Parfaite Union de Rennes en 1782 et membre de l'Ecole des Mœurs depuis 1777, ne fit point parler de lui ! En revanche, son frère maçon Pierre-Ignace Saillard, originaire du Jura, dominicain de Morlaix, arrêté puis incarcéré au château de Brest, prêta le serment civique le 24 juillet 1792. Libéré le même jour, il revint à Morlaix, refusa de communiquer avec les « schismatiques », rédigea sa rétractation et se réfugia en Angleterre.

Ainsi, contrairement à ce qui nous a été si souvent affirmé, la franc-maçonnerie ne constitua pas un bloc sans fissures. Si elle fut indiscutablement à Morlaix, comme en Bretagne et en France le grand élément moteur de la Révolution et le pourvoyeur des premiers fonctionnaires du nouveau régime, elle n'en connut pas moins de graves divisions intestines. Sans doute fut-elle le ciment qui assura au début l'entente du Tiers-Etat et du Tiers seul. Mais cette entente, au sein d'un seul ordre, ne dura même point, car une révolution si elle se prépare par des doctrinaires, par des semeurs d'idées, par des philosophes, se fait parfois sans eux ; souvent contre eux.

Dans notre ville, la noblesse qui s'était massivement affiliée à la franc-maçonnerie (26 et 27), au point d'avoir

(26) Les Ameline de Cadeville, du Dresnay, du Trévou, de For-san, de Kerever, de Lansalut, Jollivet, Le Rouge de Guerdavid, de Quelen, de Kermadec, de Kersauson, de Launay, etc. Dans le fantôme d'armée catholique et royale organisée dans le Finistère par Guymar de Coatidreux, ancien lieutenant au présidial de Quimper, en 1793, figurent des de Guernisac, de Blois, de Kerever (2) ; de Lan-nigou, etc. Jean-François-Joseph Guillotou, sieur de Kerever, lieutenant au régiment d'Hector, fait prisonnier à Quiberon, sera fusillé le 16 juillet 1795, à Auray.

sa loge à elle, maintenant ainsi une hiérarchie de classes abhorrée des républicains égalitaires, fut la première victime des événements. L'apprentissage tout théorique qu'elle y avait fait de la démocratie ne l'avait point suffisamment préparée à affronter des situations dont elle n'avait jamais d'autre part soupçonné le tragique. Aux premiers souffles de l'orage, nos ci-devant aristocrates et la Noble Amitié furent balayés irrésistiblement.

Les bourgeois de l'Ecole des Mœurs firent figure de vainqueurs jusqu'aux jours de la Terreur qui, à Morlaix, devança d'un an celle de Paris. Eux aussi, pour la plupart, durent alors s'effacer devant quelques ultras de la loge démocrate par excellence, la Fidèle Union. Seuls se maintinrent contre eux, malgré eux, en dépit d'éliminations successives, certaines courageuses personnalités, tel Jean Diot.

La Fidèle Union, toutefois avait bel et bien gagné la partie. Elle le fit voir sous le Consulat.

Il est vrai que sur le coup et après coup, les Francs-Maçons s'attribuèrent tous les mérites de la victoire. Dès le 23 juillet 1789, Corbin de Pontbriand affirme au sein de la Parfaite Union de Rennes que « le triomphe de la liberté et du patriotisme est le triomphe le plus complet du véritable maçon » (28). Un siècle plus tard, à Nantes, le sieur Brunellière, au cours de la tenue plénière des loges Paix et Union et Libre Conscience (23 avril 1883) déclare froidement que la Révolution était faite dans les ateliers maçonniques avant d'être faite politiquement... « Aussi faut-il être aveugle ou stupide pour s'étonner de la soudaineté de la Révolution ou pour l'attribuer au bon plaisir ou à l'incapacité d'un roi ou d'une reine (29), à des événements fortuits ou puérils, à la plus ou moins grande facilité des généraux ou des troupes (30). »

J. DARSEL,

Docteur ès Lettres.

(27) En quoi nous nous séparons d'A. Cochin. cf. supra p. 5, note 7.

(28) A. COCHIN, *op. cit.*, p. 455.

(29) Et pourtant, Corbin de Pontbriand, en ce même 23 juillet 1789, concluait ainsi sa harangue : « Qu'il est beau, mes très chers Frères, le jour où un roi citoyen vient annoncer qu'il veut commander à un peuple libre et former de son superbe empire une vaste loge dans laquelle tous les bons Français vont véritablement être frères. » *Ibidem*, p. 456.

(30) *Ibidem*, p. 37, note 2.

LISTE DES F. M. DE MORLAIX (1775-1790)

- ABRAHAM (Antoine-Firmin), né à Montreuil-sur-Mer, en Picardie, le 3 septembre 1753 ; premier commis des vaisseaux de la Nation ; secrétaire de la Fidèle Union en 1790.
- ALLAIN, capitaine de la marine marchande, membre de la Fidèle Union.
- ANDRIEUX (François-Germain), commis au bureau de la recette générale des Fermes, puis préposé à la visite des toiles, né à Morlaix, le 24 octobre 1732, président de la Fidèle Union en 1788.
- ANTHOINE, directeur des hypothèques, député du Grand Orient à Paris, membre honoraire de l'Ecole des Mœurs en 1777.
- ARCHAMBAULT (Pierre), commis du District, id.
- AUDREN DE LA BOIXIÈRE (Vincent-Marie), capitaine canonnier garde-côte, « terrible » de l'Ecole des Mœurs, en 1783.
- BARAZER (Pierre-Marie), dominicain de Lannion, demeurant à Morlaix, membre de l'Ecole des Mœurs en 1783.
- BERNARD, ingénieur des Ponts et Chaussées, id.
- BERNARD (M^{me} du), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié, en 1786.
- BLOIS (Gabriel-Robert de), membre de l'Ecole des Mœurs.
- BOLLE, officier de marine, vénérable de la Noble Amitié, en 1790.
- BOUCHET (du), contrôleur de la Manufacture des tabacs, membre de l'Ecole des Mœurs.
- BOUDIN DE TROMELIN (Nicolas-Thérèse), ex-officier au régiment de Dauphin-Cavalerie, reçu au régiment de Dauphin, vénérable et fondateur de la Noble Amitié (1775-1778). Son fils aîné figure au tableau de la même loge en 1776.
- BOUESTARD DE LA TOUCHE (Jean-Jacques), médecin du Roi, vénérable de l'Ecole des Mœurs, en 1784.
- BOUTET (Pierre), négociant, id.
- BREIGNOU (M^{me} du), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié en 1786.
- BRIAND (François), ouvrier à la Manufacture des Tabacs, membre de l'Ecole des Mœurs.
- BRIAND, tailleur, id.
- BRIAND DE VALANCOUR (Pierre), négociant et consul, membre de l'Ecole des Mœurs.
- BRILLANT (Joseph), ouvrier à la Manufacture des Tabacs, id.

- BRUNIÈRES (de), commissaire des guerres, membre de la Noble Amitié.
- BUISSON DU VIEUX-CHATEL (Clair-François du), procureur du Roi à l'Amirauté, id.
- CADEVILLE DE TREDIEC (Nicolas de), capitaine au régiment du Roi - Infanterie, et M^{me}, id.
- CADEVILLE DE TREDIEC (René-Pierre-Anne-Marie, Chevalier de), id.
- CARQUET, avocat en Parlement, procureur du Roi à Châteauneuf en 1786, membre de la Fidèle Union.
- CASIMIR, officier d'infanterie suisse, membre de la Noble Amitié.
- CAZE DE MERY (Alexandre-Louis-Gaspard), contrôleur général des Fermes, membre de l'Ecole des Mœurs.
- CHALCHE, officier d'infanterie suisse, membre de la Noble Amitié.
- CHATEAUNEUF (de), garde de la Marine, membre de l'Ecole des Mœurs.
- CHAUMAT, receveur des Fermes, id.
- CHUPIN, id.
- CORIOL (Pierre), maître de billard, id.
- CRESTE (Jean-Louis), ouvrier graveur, membre de la Fidèle Union.
- DAMEDROS, officier d'infanterie suisse, membre de la Noble Amitié.
- DAUBIGNY, officier d'artillerie, id.
- DAVID (Jean), négociant, vice-consul, « terrible » de l'Ecole des Mœurs.
- DEZERSEUIL (du), officier du Génie, membre de la Noble Amitié.
- DIOT DE L'ISLE-GENTIL (Jean), armateur et négociant, membre de l'Ecole des Mœurs.
- DIOT (Pierre), frère du précédent, négociant, id.
- DOUESNEL, contrôleur des vivres, membre de l'Ecole des Mœurs.
- DRENNEC (du), lieutenant des vaisseaux du Roi, membre de la Noble Amitié.
- DRESNAY (Vicomte Joseph du), officier de cheval-légers, vénérable de l'Ecole des Mœurs.
- DUBERNAD (Joseph), négociant, membre de l'Ecole des Mœurs.
- DUBOIS, armateur et négociant, id.
- DUFOUR (Jean-Antoine), avocat en Parlement, membre de la loge du Zèle, à l'Orient de Paris, maître des cérémonies du

- G. O. en sa Chambre d'administration et membre du Chapitre métropolitain, député de la Fidèle Union.
- DUMAINE (Esprit-Pierre), notaire royal et procureur, membre de la Fidèle Union.
- DUPLESSIX-PÉGASSE (Germain-Hyacinthe), receveur général des Tabacs, vénérable fondateur de l'Ecole des Mœurs.
- DUPLESSIX-QUEMENEUR (Pierre-Anne-Toussaint), procureur du Roi, orateur de l'Ecole des Mœurs.
- DUQUESNE (Denis), docteur en médecine, maître de la Noble Amitié.
- DURCEUR, directeur des vivres, membre honoraire de l'Ecole des Mœurs.
- DUTAILLY (Pierre), id.
- ERM (Jean-François-Ignace d'), entreposeur du Tabac à Lannidivisiau, id.
- EOCLE DES ROMEUS (L'), commis au bureau général des Tabacs, membre de l'Ecole des Mœurs.
- FORSAN (M^{me} de), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié.
- FOURTET (Etienne), commis de négociant, id.
- FRESNEL DE PRADALAN (Jean-Baptiste), officier de dragons, maître de la Noble Amitié (1).
- GARDET (Joseph), organiste, secrétaire de la Fidèle Union.
- GARDET (J.), officier d'infanterie garde-côte, id.
- GAUDELET, entreposeur des Tabacs, originaire de Brest, membre de l'Ecole des Mœurs.
- GENNES (de), directeur de la Régie, id.
- GILLES (Pierre), grand écossais, supérieur des Minimes, ancien définitiveur, né à Amboise, reçu en 1756, id. ; affilié à la Parfaite Union de Rennes en 1782.
- GODEFROY (Alexis), contrôleur de la manufacture des Tabacs, maître écossais de l'Ecole des Mœurs.
- GOHIER D'ARMENON (Charles), directeur des Postes, membre de la Fidèle Union.
- GRATIEN DE SAINT-AURIGE, receveur général des Fermes de Bretagne, membre de la Noble Amitié.
- GRATIEN DE SAINT-AURICE (Théodore), écuyer, lieutenant général de l'Amirauté, orateur de l'Ecole des Mœurs, en 1777.

(1) Sans doute fils d'autre J.-B. Fresnel de Pradalan, sénéchal de Lannion en 1762.

- GRATIEN (M^{me}), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié, en 1786.
- GUÉGUEN, négociant et armateur, membre de l'Ecole des Mœurs.
- GUÉGUEN (Julien), négociant, officier de ville, id.
- GUÉGOT (Joseph), médecin, id.
- GUERNISAC (Alexandre-Marie de), ex-officier du régiment de Bourbon, reçu à Grenoble, vénérable de la Noble Amitié, et M^{me} de Guernisac, membre de la loge d'adoption.
- GUIBERT (Louis-François), directeur des Postes, grand écossais, originaire de Paris, membre de l'Ecole des Mœurs.
- GUÉGUEN (Louis-Joseph), capitaine de brûlot.
- GUIOMAR (Charles), commis du bureau général des Tabacs, secrétaire de la Fidèle Union.
- GUIQUET (M^{me} de), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié.
- GUYON (Pierre), imprimeur du Roi, 2^e surveillant de la Fidèle Union.
- HARAUDD (Antoine), capitaine des grenadiers des Volontaires soldés, id.
- HÉBERT, capitaine de navire, membre de l'Ecole des Mœurs.
- HENRY, maître de musique, membre de la Fidèle Union.
- HERRISSET, contrôleur de la Régie, membre de l'Ecole des Mœurs.
- IAEGHER (Jean-Baptiste de), commis de négociant, id.
- JAMES (Gaspard), négociant, secrétaire-garde des sceaux de l'Ecole des Mœurs.
- JAMES (Xavier), négociant, trésorier, id.
- JAMET, contrôleur général des Fermes de Bretagne, id.
- JAMIN (Jean-Marie), lieutenant général de l'Amirauté, premier surveillant, id.
- JOLLIVET (Jérôme-Pierre-Charles-Edouard de), contrôleur de la manufacture des Tabacs, vénérable de la Noble Amitié, et M^{me}, membre de la loge d'adoption.
- KERBELLEC (Jean-David), négociant et vice-consul d'Espagne, « terrible » de l'Ecole des Mœurs.
- KERDREL (Pierre de), lieutenant des Maréchaux de France, membre de la Noble Amitié.
- KEREVER (Jean-François Guillotou de), ex-officier au régiment de Provence, id.
- KERGADEC (M^{me} de), membre de la loge d'adoption, id.
- KERICUFF (de), officier garde-côte, frère associé libre, id.

- KERICUFF (Claude de), capitaine d'une compagnie garde-côte, id.
KERJÉGU (de), ex-capitaine de grenadiers, vénérable, id.
KERMADEC (de), ex-officier des grenadiers royaux, « terrible »,
KERMADEC (Henri de), officier d'infanterie, id.
KERMAINGUY DU PORTAL (Augustin de), négociant, secrétaire
garde des sceaux de l'Ecole des Mœurs.
KERMENGUY (Yves-René-Marie de), capitaine de cavalerie, de
Saint-Pol-de-Léon, id.
KERRET (Pierre de), officier au régiment du Roi, membre de la
Noble Amitié.
KERSAUSON (Jean-Marie-Marc de), officier d'infanterie, id.
LABADYE (Jean-Bernard), officier du Point d'Honneur, membre
de l'Ecole des Mœurs.
LAGAIN (Jacques), dominicain, maître de l'Ecole des Mœurs.
LA GOUBLAYE DE MENORVAL (Joseph-Marie de), officier d'infan-
terie, maître de la Noble Amitié.
LANGES, officier de dragons, membre de l'Ecole des Mœurs.
LANNUX-DESCOMBES, négociant, membre de la Noble Amitié.
LANNUX-DESCOMBES (Jean-Marie), fils de négociant, id.
LANSALUT (César de), colonel de dragons, reçu à Strasbourg,
membre de la Noble Amitié.
LA PORTE DU BOURUGUEL (Jean de), gendarme du Roi, cheva-
lier de Saint Louis, membre de la Noble Amitié.
LA PORTE (Louis de), officier des Domaines, membre de l'Ecole
des Mœurs.
LA RIVIÈRE (de), officier d'infanterie, frère associé libre, id.
LA TOUR-FONDU (Toussaint de), officier au régiment de
Chartres, maître, affilié à l'Ecole des Mœurs.
LAUGÉE (Pierre), négociant, originaire de Saint-Pol-de-Léon, id.
LAUGIER, officier d'artillerie, id.
LAUNAY (de), capitaine d'infanterie, orateur et maître des céré-
monies de la Noble Amitié, et Madame, membre de la
Loge d'adoption.
LAUNAY-TROMELIN (de), officier des vaisseaux du Roi, id.
LAUNAY, officier, membre de l'Ecole des Mœurs.
LE BARON DE COATAREL (François-Marie), maître, id. ; et
Madame de Coatarel.
LE BARZ, commis aux bureaux des Affaires étrangères, membre
de la Noble Amitié.
LE BEAU (Yves), directeur des Droits réunis, membre de l'Ecole
des Mœurs.

- LE BITTER (François), courtier royal, interprète de l'Amirauté, expert de la Fidèle Union.
- LE BLANC (Simon), commis de négociant, puis payeur de la Guerre, id.
- LE CONIAT (Silvestre), notaire, id.
- LE CORRE (Yves), cordonnier et chasseur, frère servant de la Noble Amitié.
- LE COZ, frère servant, id.
- LE HIR (Pierre), négociant à Saint-Pol-de-Léon, puis directeur des Postes à Morlaix en 1792, id.
- LE JUMEAU DE KERGADEDEC (Paul-Olivier), écuyer, officier garde-côte, maître, id.
- LE LOZER, domestique, frère servant, id.
- LIECHEM, officier d'infanterie suisse, membre de la Noble Amitié.
- LE ROUGE DE GUERDAVID (Jean-François-Marie), capitaine de cavalerie, membre de l'Ecole des Mœurs.
- LIGNAC (Pierre-Léonard de), lieutenant au régiment de Chartres, membre de l'Ecole des Mœurs.
- LORIN, directeur des devoirs, id.
- MARC (Pierre), contrôleur au bureau général des Tabacs, maître écossais de l'Ecole des Mœurs.
- MAGNIER, officier du tribunal, id.
- MAGUIN, inspecteur des hôpitaux militaires, id.
- MAILLARD (Antoine), traiteur, « couvreur » de la Fidèle Union.
- MALLET, négociant, domicilié à Saint-Malo, membre de l'Ecole des Mœurs.
- MARTIN, receveur particulier de la Régie, id.
- MAZURIE DE PENANNEC'H (Pierre-Louis), négociant et armateur, id.
- MENORVAL (de), officier garde-côte, maître de la Noble Amitié, et Madame.
- MICHON (Jean-Baptiste), inspecteur général des Domaines, 2^e surveillant, id.
- MORAIN (Jean-Baptiste-Philippe), inspecteur des mines, avocat à Paris, id.
- MORIN (Jean-Baptiste-Philippe), facteur d'orgues, membre de la Fidèle Union.
- MUSSON (de), inspecteur général des Domaines, membre de l'Ecole des Mœurs.
- NOROY (Julien), négociant, membre de la Fidèle Union.

- ONFROY DE LA REIGNIÈRE (Pierre-François), bailli de Morlaix, membre de l'Ecole des Mœurs (1).
- OUDET (Jean-Baptiste) fils, avocat en Parlement, demeurant à Paris, id.
- PARANTEAU (Jean-Baptiste), négociant, id.
- PARTY, chirurgien, id.
- PASCAULT (Jean), jardinier et cuisinier, frère servant de la Noble Amitié.
- PÉRINEL, contrôleur de la Régie, membre de l'Ecole des Mœurs.
- PHILIPPE (Michel), contrôleur des Droits réunis, maître, id.
- PINGRE, chanoine de Sainte-Geneviève, officier du Grand-Orient à Paris, membre honoraire, id.
- PIOU, ingénieur des Ponts et Chaussées, membre de la Noble Amitié.
- PLANTE (Antoine), loueur d'habits et de masques, vénérable de la Fidèle Union.
- PONT (du), conseiller au Parlement de Bretagne, frère associé libre de la Noble Amitié.
- PONTAVICE (Chevalier du), officier d'infanterie, id.
- QUELEN (M^{me} de), membre de la loge d'adoption, id.
- REGNAULT DE LA SUSSE (Antoine-Jean-Frédéric), originaire de Boulogne-sur-Mer, contrôleur général des Fermes, membre de l'Ecole des Mœurs.
- REYNIER, receveur général des Fermes, à Brest, id.
- RINQUIN DE KERMEUR, procureur de la cour royal, membre de la Fidèle Union.
- RIOU (Pierre), négociant, originaire de Brest, orateur de la Fidèle Union.
- ROBEC (M^{me} de), membre de la loge d'adoption, id.
- ROBERT (Gabriel), valet de chambre, membre de l'Ecole des Mœurs.
- ROPARTZ (Etienne), héraut de ville, id.
- ROUCHON (Joseph), négociant, né à Valence, en Agenois, maître des cérémonies de la Fidèle Union.
- ROQUELIN-DUPLESSIS (François), horloger, expert, id.
- ROZEC (André), négociant, id.
- SAILLARD, négociant, membre de l'Ecole des Mœurs.
- SAILLOUR (Louis-René), officier de la marine marchande, id.
- SAINT-MARTIN (Abbé de), député de l'Ecole des Mœurs en 1790.
- SALAUN DE KERBALANEC, négociant, membre de la Noble Amitié.

(1) Ou Onfray de la Paynière (?), de la Pannière (?).

- SERMENSAN (Jean), armateur et négociant, receveur des fouages, maître de l'Ecole des Mœurs.
- STEWART (Jean), Anglais, capitaine de la marine marchande, id.
- THOMAS (Charles), maître en chirurgie, né à Taix, diocèse d'Albi, « couvreur » de la Fidèle Union.
- TOUZE DE LA SENTIÈRE (Germain-Simon), officier de l'artillerie, membre de l'Ecole des Mœurs.
- TOUZE DE LA SENTIÈRE (M^{me}), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié.
- VARIN (Julien-Paul), contrôleur général des Domaines, originaire de Rennes, premier expert de l'Ecole des Mœurs.
- VARIN (M^{me}), membre de la loge d'adoption de la Noble Amitié.
- VERCHIN (Jean-Joseph), négociant, id.
- VIGEAC (Charles du), officier d'infanterie, membre de la Noble Amitié.
- VILLIERS DE LA BERGE (de), conseiller au Parlement de Paris, ex-vénérable de la loge des Cœurs simples de l'Etoile Polaire, député de la Noble Amitié au Grand Orient de France.
- WALKER, gentilhomme anglais, membre de la Noble Amitié.
- WEARN (James), négociant anglais, id. (1).

(1) Cette liste ne saurait prétendre être complète car nous n'avons pu retrouver tous les tableaux des trois loges entre la date de leur création et 1792. Il ne fait aucun doute pour nous qu'on aurait pu y ajouter une dizaine d'autres noms ; par exemple, ceux de : Denis de Trobriand (François-Marie), futur commandant de l'arrondissement maritime. — Duquesne (Denis), sous-préfet de Morlaix en 1801. — Hyenne (Sébastien), commerçant puis commissaire de police en 1807. — Philippe Delleville (Antoine-Charlemagne), négociant, futur maire de Morlaix (an XIII). — Moreau (Jean-Marie-François), avocat, tous de la Fidèle Union.